



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Dakar, le 11 octobre 2012

Le Directeur Général

1/NOTE DE SERVICE 033

Objet : Commission d'attribution des marchés du projet PACER II.

1. Création de la Commission

Dans le cadre de l'exécution du projet PACER II, il est créé, au sein du CESAG, une Commission d'attribution des marchés, composée des membres suivants :

- M. Moussa YAZI, Directeur de l'Institut Supérieur de Comptabilité, Banque et Finance, Président ;
- le Chef des Services Généraux, Secrétaire ;
- un Représentant de la Direction Financière et Comptable, membre ;
- le Responsable Administratif et Financier du PACER II, membre.

2. Attributions de la Commission

La Commission d'attribution des marchés :

- désigne les membres de la Commission Technique chargée de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ;
- veille à la définition des critères et des conditions pertinents d'évaluation des offres par le rédacteur du cahier des charges, avant le lancement de l'appel d'offres ou de la consultation restreinte ;
- s'assure du respect des critères et des conditions définis dans l'appel d'offres ou la consultation restreinte au moment du dépouillement ;
- valide la méthode d'évaluation de l'offre appliquée par la Commission Technique ;
- s'assure du bon déroulement du dépouillement des offres, à savoir :

- le dépôt des offres ;
- l'ouverture des plis ;
- l'examen préliminaire des offres ;
- l'évaluation et la comparaison des offres ;
- l'attribution du marché ;
- la demande et l'obtention de l'avis de non objection auprès de la Commission de l'UEMOA ;
- le rejet des offres.

La présente Note de Service annule et remplace la Note de Service N°010 du 26 juin 2006.
Elle prend effet à compter de sa date de signature.



Kouami AMEKOU DJI

CESAG-ARCHIVES